

E D I T I O N
M A R S 2 0 1 4

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 17 MARS 2014 N°48



Sommaire

Compte rendu des
Conseils Municipaux

Informations Diverses

Informations Com Com

Informations
Associatives

Elections, TRES IMPORTANT

Lors des prochaines élections municipales, vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent par liste.

Vous pourrez «panacher», c'est-à-dire qu'il vous sera possible d'ajouter ou de barrer des noms sur un bulletin de vote .

ATTENTION : il ne doit pas y avoir plus de 15 noms sur votre ou vos bulletins sinon votre vote est nul.

Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

Les listes des personnes candidates sont affichées dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Lors des élections de mars 2014, vous devez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

- **Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote**

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la [loi n° 69-3 du 3 janvier 1969](#) ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du [neuvième alinéa \(7°\)](#) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

LES ELECTEURS ET ELECTRICES, NON MUNIS D'UNE DES PIECES CITEES CI-DESSUS NE SERONT PAS ADMIS A PRENDRE PART AU SCRUTIN.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME
du Vendredi 28 février 2014

LOCATION DE TERRAINS À MONSIEUR MICLO STÉPHAN

Monsieur MICLO Stéphan souhaite louer plusieurs terrains à Faurupt, à côté des terrains qu'il loue déjà à la commune. Ces terrains font une surface totale d'environ 4,10 hectares et viennent en complément de ceux déjà loués les 20 décembre 2010 et 28 octobre 2011 pour le pacage de ses animaux, débroussaillage et entretien des terrains. Le conseil municipal demande à Monsieur MICLO de s'engager à ne pas engriller les terrains loués à la commune, avec du grillage à moutons; aussi bien les nouveaux terrains qui lui seront loués que les anciens déjà loués; c'est-à-dire que Monsieur MICLO s'engage à démonter les anciens grillages à moutons déjà installés dans le secteur au niveau des parcelles communales qu'il a louées. La commune demande également à Monsieur MICLO d'indiquer à la commune quelle est la surface dont il a besoin exactement et décide donc de prendre sa décision lors du prochain conseil municipal.

AMÉLIORATION PASTORALE AUX BAGENELLES (SECTION 5 – PARCELLES 64 + 135 + 136) – EARL DU FAURUPT

Un dossier de demande d'amélioration pastorale est en cours d'établissement par Madame BELLICAM-RENGER Marie-Joëlle de la chambre d'agriculture, pour les parcelles communales n° 64 + 135 + 136 en section n° 5, exploitées par Monsieur Pierre Louis SCHAFFHAUSER. Le travail de la chambre d'agriculture donne lieu à un contrat de prestation à durée préfixe. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales n° 64 + 135 + 136 en section n° 5, au lieu-dit "Les Bagenelles" et charge Monsieur le Maire de la signature de la convention avec la chambre d'agriculture. Il autorise également Monsieur le Maire à déposer une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une notice d'impact pour les parcelles communales 64, 135, 136 en section 5.

CESSION D'UNE VOIE PRIVÉE À LA COMMUNE -3ÈME DÉLIBÉRATION

Le conseil revient à ses délibérations antérieures (27 août 1999, 22 octobre 1999, 27 septembre 2013 et 24 janvier 2014) et décide à l'unanimité des voix, que la commune accepte de recevoir les parcelles n° 113 et 184 en section n° 2 formant la voie d'accès aux parcelles suivantes 112 + 187 + 185 + 186 + 110 + 171 ainsi que les réseaux installés dans les parcelles, à l'euro symbolique.

ADMISSION EN NON VALEUR – FRAIS DE SECOURS SUR PISTES

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, et après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur le titre n° 279 de 2012 d'un montant de 160€.

DEMANDE DE SUBVENTION 2014 POUR LES ÉLÈVES FRÉQUENTANT L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG

Dix neuf enfants du Bonhomme sont inscrits cette année à l'école de musique de la vallée de Kaysersberg. Le conseil municipal vote une subvention de 10,20 euros/élève/mois sur 10 mois pour cette année scolaire 2013-2014; soit un total de 1 938€. L'élu référant pour la réflexion engagée sur l'évolution de l'enseignement musicale dans la vallée est: Monsieur Frédéric PERRIN adjoint.

DEMANDE DE SUBVENTION 2014 - RONDE DES FÊTES

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à la Ronde des Fêtes, association qui assure la promotion, de la fête villageoise annuelle au Bonhomme: "Traditions Paysannes" d'un montant de 472€ pour l'année 2014.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (D.O.B.)

Voici les résultats de 2013 des différents budgets.

a) budget communal:

- déficit d'investissement de 304.839,53€
- excédent de fonctionnement de 705.426,13€
- résultat excédentaire total de 400.586,60€
- RAR dépenses 146.230€
- RAR recettes 50.910€

b) budget eau assainissement:

- excédent d'investissement de 30.001,28€
- excédent de fonctionnement de 20.217,35€
- résultat excédentaire total de 50.218,63€
- RAR dépenses 30.000€
- RAR recettes néant

c) budget chaufferie:

- excédent d'investissement de 10.370,01€
- excédent de fonctionnement de 18.314,92€
- résultat excédentaire total de 28.684,93€
- RAR en dépenses et en recettes Néant

Monsieur le Maire présente ensuite les prévisions des investissements 2014 et années suivantes :

a) Budget général – travaux dans les bâtiments publics:

- Salle des fêtes: acoustique + luminaires + ponçage et vitrification du parquet + peinture (hors office) + matériels (aspirateur, desserte, étagères, autres) ;

- Ecole primaire: fermeture porte + panneau sanitaires + rénovation des dégagements + vitrification du parquet dans une salle ;
- Mairie: bloc porte d'entrée de la salle du conseil et du secrétariat + peinture dans la salle du conseil + plafond dans la salle du conseil + ponçage et vitrification du parquet dans la salle du conseil ;
- Accessibilité: Mairie + école primaire + école maternelle + église

b) Budget général – autres travaux:

- Grotte de Lourdes
- Rénovation du carré militaire
- Rue des Pierres blanches et place de la salle des fêtes
- Machines, outillage et divers pour le service technique

c) Budget eau et assainissement:

- réalisation des RAR et travaux de déplacement d'une partie de la conduite d'eau dans la rue des Pierres Blanches

d) Budget Régie municipale du Bonhomme (chaufferie): néant

Le Maire propose d'inscrire, aux différents budgets primitifs de 2014, les dépenses d'investissements:

1°) pour le budget M 14 :

Libellés	TTC en €
REHABILITATION DE LA GROTTTE DE LOURDES - coût des travaux	90.000
Subvention du conseil général	18.000
Subvention du conseil régional	22.500
DETR	Néant
Réserve parlementaire (Christ JL) ESTIMATION	8.000
Reste à charge (arrondi)	42.000
REMISE EN VALEUR DU CARRE MILITAIRE - coût des travaux	10.460 HT
Subventions espérées (ONAC + Souvenir Français + 100 ^{ème} anniversaire)	4.000
Reste à charge (arrondi)	6.000

VOIRIE - RUE DES PIERRES BLANCHES	
Coût des travaux estimé	100.000
Maîtrise d'œuvre (2,9 %) + levé topographique	5.220
Subvention espérée du conseil général 24 %	24.000
Reste à charge	85.220
ACHATS D'OUTILLAGE ET DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE	10.000
TRAVAUX SUR LES BATIMENTS	
- Travaux acoustiques dans la salle des fêtes	20.000
- Matériels divers pour la sdfêtes (aspirateur + desserte + vaisselle + étagères + autres)	5.000
- Travaux d'accessibilité (mairie+écoles+église)	14.000
Subventions espérées du conseil général 24 %	6.000
Reste à charge	33.000

Mise en réserve: 200 000€
Excédent 2013 à utiliser: 100 000€
Total du reste à charge: 179 220€
CAF de 2014 à utiliser: 80 000€ (subventions déduites)

A noter que les travaux relatifs à la place de la salle des fêtes (estimés à 80.000€) seront faits dans un deuxième temps. En effet, en 2014, il est prévu de réaliser uniquement des travaux dans la rue des Pierres Blanches.

2°) pour le budget M 49:

Libellés	HT en euros
Réseau d'assainissement : extension pour raccordement de la maison de M.Minoux Jean Marc	10 000
Réseau d'assainissement : eaux claires parasites rue des pierres blanches	17 000
➔ Réseau d'eau potable : ➔ au réservoir : regards de captage grillage de protection du captage Guillemain	3 000
Travaux de déplacement d'une partie de la conduite dans la rue des pierres blanches	14.313
TOTAL (financés par le résultat total de l'exercice : 50.218 €)	44.313

VENTE DE LA PELLE COMMUNALE MF 60

La nouvelle pelle d'occasion, commandée à la société Meyer et Philippe, a été livrée. La société a proposé la reprise de l'ancienne pelle communale MF 60 HX; année de fabrication: 1990; n° de série: 0170; heures d'utilisation: 6690h; pour un prix de 4.500€ HT. Le conseil municipal vu l'état et l'âge de la pelle mécanique communale décide de la céder à la société MEYER ET PHILIPPE.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME
du Vendredi 14 mars 2014

LOCATIONS DE TERRAINS

Il est accepté de louer les terrains communaux suivants, situés au Château, à compter du 1^{er} avril 2014:

- Monsieur MICLO Stéphan: deux parties de la parcelle n° 76, en section n° 8, d'une surface totale de 3ha30ca, avec la condition de ne pas installer de grillage à mouton sur tous les terrains communaux; ainsi, les grillages déjà en place seront à enlever; ces terrains seront exploités et entretenus; le loyer est de 14,33 euros/ha pour 2014; il sera réévalué annuellement selon l'indice des fermages.
- Madame MATHIS Edith: la partie de terrain communal (parcelle 76 en section 8) où est construit le garage de ses parents, pour y stationner un véhicule; cette location existante est un transfert à son nom ; le prix de la location n'est pas modifié: 30 €/an.

DATION EN PAIEMENT DES PARCELLES 31 ET 53 (SECTION 3) ET 78 (SECTION 16)

La maison, appartenant aux héritiers Humbert et située au Grand'Pré, a été démolie en 2013. Le calcul des indemnités s'est arrêté le jour de la démolition. La somme forfaitaire, due à la commune au titre des périls imminent et non imminent, a été fixée à 15.000 euros. Cette somme sera réglée au moyen d'une dation: ainsi, la commune accepte de recevoir les parcelles forestières cadastrées 31 et 53 en section 3 et 78 en section 16, d'une surface totale de 4ha20a77ca.

BOIS D'AFFOUAGE – TARIFS

Les prix de vente du bois d'affouage seraient à revoir à la hausse, en considération des prix d'exploitation et de débardage. Après délibération, il est décidé de maintenir les tarifs actuels.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2013 (M14 + M49 + M4)

A l'unanimité, les Comptes Administratifs et de Gestion de l'exercice 2013 sont votés et approuvés ainsi qu'il suit :

COMPTE ADMINISTRATIF – Budget général -

a- En investissement Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépenses	474.616,75 euros
Recettes	169.777,22 euros
Résultat déficitaire	304.839,53 euros

b- En fonctionnement Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépenses	931.327,49 euros
Recettes	1.636.753,62 euros
Résultat excédentaire	705.426,13 euros

COMPTE ADMINISTRATIF – Budget eau/assainissement -

a- En investissement Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépenses	11.107,36 euros
Recettes	41.108,64 euros
Résultat excédentaire	30.001,28 euros

b- En fonctionnement Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépenses	92.899,79 euros
Recettes	113.117,14 euros
Résultat excédentaire	20.217,35 euros

COMPTE ADMINISTRATIF – Budget chaufferie -

a- En investissement Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépenses	16.800,84 euros
Recettes	27.170,85 euros
Résultat excédentaire	10.370,01 euros

b- En fonctionnement Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépenses	60.994,48 euros
Recettes	79.309,40 euros
Résultat excédentaire	18.314,92 euros

Les résultats de 2013 sont reportés immédiatement aux budgets primitifs de 2014.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

L'état de notification des taux d'imposition de 2014, sans augmentation des taux, est le suivant :

TAXES	Bases d'imposition en euros	Taux %	Produits en euros
Habitation	882.900	9,13	80.609
Foncière bâtie	731.300	12,86	94.045
Foncière non bâtie	38.900	44,88	17.458
TOTAL			192.112

A ces produits se rajoutent, versés par l'Etat :

- les allocations compensatrices de: 8.219 euros ;
- le versement G.I.R. de 3.124 euros,

le produit fiscal serait donc de: **203.455 euros.**

A l'unanimité, les conseillers décident de ne pas augmenter les taux des trois taxes.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Malgré la baisse des recettes de la vente d'eau, le conseil n'augmente pas les tarifs, pour 2014.

PRIX DU KW – VENTE DE CHALEUR (CHAUFFERIE COMMUNALE)

Vu la bonne santé actuelle du budget de la chaufferie, il est décidé de maintenir les tarifs pour 2014.

TRAVAUX ET ACHATS D'INVESTISSEMENT -- ANNEE 2014

Les conseillers décident des dépenses suivantes, **hors restes à réaliser** :

BUDGET – EAU / ASSAINISSEMENT	
Déplacement d'une partie de la conduite d'eau dans la rue des pierres blanches	H.T. 14.313
BUDGET – CHAUFFERIE	
NEANT	

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

BUDGET GENERAL	TTC
Terrain de voirie – achat voirie privée	1
Grotte de Lourdes	90.000
Carré Militaire	10.460
Salle des fêtes – travaux acoustiques	20.000
Travaux accessibilité dans divers bâtiments publics	14.000
Matériel divers pour la salle des fêtes	5.000
Rue des pierres blanches	100.000
Chemin du Rain des Pinesses	18.000
Outillage technique	10.000
3 Améliorations pastorales	26.400
Convention : amélioration pastorale nouvelle	312

BUDGET GENERAL

Voté en équilibre en section d'investissement et en suréquilibre en section de fonctionnement :

- a- Fonctionnement - voté en suréquilibre de 297.037 euros:
Dépenses : 1.262.221 euros Recettes : 1.559.258 euros

- b- Investissement – voté en équilibre :
Dépenses et recettes : 809.542 euros

Le Conseil Municipal actuel laisse une cagnotte de **300.000 euros** disponible pour l'avenir.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- a- Investissement – voté en équilibre :
Dépenses et recettes : 49.722 euros

- b- Fonctionnement – voté en équilibre :
Dépenses et recettes : 103.691 euros

BUDGET DE LA R.M.B. – REGIE MUNICIPALE DU BONHOMME

Voté en équilibre en section d'investissement et en suréquilibre en section de fonctionnement :

- a) Investissement – voté en suréquilibre de 11.311 euros :
Dépenses: 17.395 euros Recettes: 28.706 euros

- b) Fonctionnement voté en suréquilibre de 3.073 euros :
Dépenses: 82.037 euros Recettes: 85.110 euros

RAPPORTS ANNUELS DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Ces deux rapports peuvent être consultés à la mairie ou téléchargés en ligne sur le site internet de la commune : <http://www.lebonhomme.fr/>

CESSION D'UNE VOIE PRIVEE – 4^{ÈME} DÉLIBÉRATION

La commune accepte de recevoir les terrains, avec toutes les servitudes inscrites au livre foncier.

ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE SUR LE BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT

Une facture d'eau, émise à tort en 2012, sera annulée en 2014: 127,10 euros TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

300 € MAXIMUM POUR LES PAIEMENTS EN ESPÈCES AU COMPTABLE PUBLIC

La loi de finance rectificative pour 2013 a abaissé de 3 000 € à 300 € le plafond du paiement en liquide (billets et pièces) de l'ensemble des créances émises par l'Etat et les autres personnes morales de droit public, dont les recettes sont encaissées par un comptable public. Cela concerne les impositions de toute nature, les recettes recouvrées

par arrêtés, états, rôles, avis de mise en recouvrement, titres de perception ou de recettes délivrés par l'État, les collectivités locales, les établissements publics. **Ainsi, à compter du 1er janvier 2014**, le contribuable ne pourra plus payer en espèce les règlements concernant notamment les impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation), les taxes, redevances et titres encaissés par le comptable (ordures ménagères, assainissement, eau), dès lors qu'ils dépassent 300€.

COMMUNIQUER

Gilbert PERRIN, électricien au Bonhomme durant de nombreuses années, est en retraite depuis quelques mois. Il tient à remercier tous ses anciens clients et leur souhaite une bonne continuation. Son adjoint, Alain Laurent, a repris l'affaire. Il est à Orbey au 26 rue Lefébure. Si vous souhaitez le joindre, vous pouvez le contacter au 06.18.53.05.54.

INFORMATIONS COM COM

VOTRE CONSEILLER ÉNERGIE & ISOLATION

Vous souhaitez améliorer le confort de votre habitation et/ou faire des économies d'énergie?

Vous vous demandez quels travaux entreprendre, comment les réaliser, quelles sont les aides disponibles...? La communauté de communes de la vallée de Kaysersberg vous propose de bénéficier gratuitement de l'expertise d'un technicien spécialisé en énergie et isolation. Ce programme bénéficie du soutien de l'ADEME et de la Région Alsace. Renseignements et rendez-vous CCVK 03.89.78.21.55 ou energie@cc-kaysersberg.fr

REPONSES A VOS QUESTIONS CONCERNANT L'IMPOSITION DES RETRAITES ALLEMANDES

Vous résidez en France et percevez une retraite ou pension allemande de la Deutsche Rentenversicherung? Si vous résidez en France et percevez une retraite ou pension de l'organisme d'assurance allemand « Deutsche Rentenversicherung », vous devez également déposer une déclaration d'impôts sur le revenu en Allemagne. Pour faire les démarches nécessaires auprès du Centre des Impôts de Neubrandenburg, vous pouvez vous faire conseiller gratuitement **sur rendez-vous** par un agent du réseau transfrontalier INFOBEST lors de la journée d'information spécifique. **Le vendredi 11 avril 2014 à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg**, 31 rue du Geisbourg - 68240 KAYSERSBERG. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter INFOBEST au 03 89 72 04 63

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

COMITÉ DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914/1918

Le comité du centenaire demande aux habitants de la région qui disposent de documents et photos sur cette période de les prêter avec autorisation de reproduction. Ceux et celles qui veulent bien fouiller dans leur tiroir et nous faire parvenir sous forme d'un original qui sera scanné puis rendu ou encore sous forme d'une copie lisible et utilisable, tout document qui pourrait entrer dans le cadre de l'exposition "Comment vivaient nos grands-parents à l'époque de la 1^{ère} guerre mondiale". Ces documents pourront être déposés en mairie.

CARNAVAL – CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS

Mercredi 5 mars, 42 adhérents du club des joyeux montagnards se sont tous retrouvés, sur les coups de midi, à la salle des fêtes du Bonhomme pour y fêter joyeusement le carnaval. Parmi les participants, nombreux étaient déguisés. On pouvait y voir, notamment, un curé, une soeur, un clown. L'excellent repas fut préparé avec soins par les adhérents du club à l'exception de la très bonne tourte cuisinée par les gérants de la ferme auberge La Graine Johé. Pour le dessert, c'était la dégustation des beignets confectionnés par les dames du club. L'après midi s'est déroulée dans une joyeuse ambiance autour de nombreux jeux, dont notamment: des jeux de cartes, le scrabble, le triomino.



"Prenez soin de vous près de chez vous", en partenariat avec la ville de Kaysersberg, le deuxième salon regroupant différents Praticiens de la Vallée se tiendra dans les salles du Badhus le 22 et 23 mars 2014 (samedi de 13h30 à 19h et dimanche de 10h à 18h). Ce sera l'occasion de découvrir différentes techniques apparentées au monde du "bien-être" ou des "méthodes alternatives". Les Praticiens de la "Vallée" (Kaysersberg, Hachimette, Lapoutroie, Bonhomme, Labaroche, Orbey) seront à votre disposition pour vous faire découvrir les Bienfaits de ces Pratiques. Echanges, conférences et ateliers jalonnent cette deuxième édition à Kaysersberg. **L'entrée est gratuite ainsi que l'accès aux conférences et ateliers.** Sylvie Rubiella, Naturopathe au Bonhomme vous présentera lors de ce salon une conférence sur la Naturopathie et le rôle des intestins sur notre santé: Samedi 22 mars à 17 h, salle du Badhus.

PRENEZ SOIN DE VOUS PRES DE CHEZ VOUS

Samedi 22 Mars de 13h30 à 19h

Dimanche 23 Mars de 10h à 18h

REFLEXOLOGIE
THAI & TUISA
PORTEUR DE CONSCIENCE
DE BACH
FLEURS
THERAPIE ENERGETIQUE
MASSAGE AYURVEDIQUE
EXERCICES de CYROKINESIS®
MEDIUM
BIOGRAPHIE
NETTOYAGE ENERGETIQUE DE L'HABITAT
NATUROPATHIE
KINESIOLOGIE
ENERGETIQUE TRADITIONNELLE CHINOISE
DRAINAGE LYMPHATIQUE
CURE DE VITALISATION
CURE DU FOIE
PSYCHO-KINESIOLOGIE
THAI TRADITIONNELLE
REFLEXOLOGIE PLANTAIRE
ORTHOBIONOMY®
ACCOMPAGNEMENTS PROFONDS
COMMUNICATION PROFONDE
SOPHROLOGIE
REIKI
COACHING DE VIE

Entrée libre

**Rencontre avec des Praticiens de la Vallée
Ateliers et Conférences
Salle du Badhus à Kaysersberg**

Contact:
06.88.07.96.47.



Directeur de la publication : Roger Bleu. Procès-verbal du conseil municipal et collectes des documents : Stéphanie Gaschy. Mise en page club informatique : Benoît Clauss, Jonathan Perrin, Frédéric Perrin. Distributions écarts : Valérie Schmitt, Bertrand Schlupp, Arnaud Schlupp, François Masson, Jacques Henry, Isabelle Tempé, Frédéric Perrin, la poste. Distributions dans le village : Roger Bleu, Paul Thinès, Brigitte Guillemain, Isabelle Calmettes, Catherine Florance, Robert Claudepierre, Jean-Luc Ancel, Corinne Masseran, Suzanne Pinna, Florence Chafiol. Remplaçants distribution : Gilbert Guidat, Denis Maire. Bulletin municipal tiré à 380 exemplaires. Mairie du Bonhomme, 61 rue du 3ème spahis algériens. Tél.: 03.89.47.51.03. Fax : 03.89.47.53.25. Courriel : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr